

Conseil d'administration du 10/02/2023

Délibération n°6

Objet : Demande d'intervention de la commune de SAINT-FIRMIN-DES-BOIS

Projet : Création d'une maison d'assistantes maternelles et habitat inclusif référencé n° HAB-10/02/2023 -4

Etaient présents :

Collèges	Titulaires	Pré.	Rep.	Suppléants	Pré.
Communes	CHOFFY Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BOULOGNE Didier	<input type="checkbox"/>
	CHAMBRIN Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HARDOUIN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>
	LEGENDRE Christian	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
EPCI	NEVEU Didier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ASENSIO Philippe	<input type="checkbox"/>
	DUPUIS David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ECHEGUT Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>
	MALET Jean-Jacques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LECOMTE Olivier	<input type="checkbox"/>
	JOLIVET Thierry	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VAREILLES Philippe	<input type="checkbox"/>
	NIEUVARTS Hervé	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BREYER Yves	<input type="checkbox"/>
	LARCHERON Gérard	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	CITRON Olivier	<input type="checkbox"/>
	HAUCHECORNE Bertrand	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HAUER Eric	<input checked="" type="checkbox"/>
	BURGEVIN Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	LEGRAND Gérard	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	GAURAT Hervé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	DUCROT Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	BELHOMME François	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	BAUDE Laurent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	TRIQUET Francis	<input type="checkbox"/>
	TOUCHARD Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	BARRUEL Béatrice	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Départements	LEVY Ariel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VALLIES Jean-Vincent	<input type="checkbox"/>
	GAUDET Marc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	NERAUD Frédéric	<input type="checkbox"/>
	LEMOINE Stéphane	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BUISSON Hervé	<input type="checkbox"/>
	BAUDU Stéphane	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LHERITIER Catherine	<input type="checkbox"/>
Région	JACQUET David	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SAUTREUIL Magali	<input type="checkbox"/>

Le Conseil d'administration de l'EPFLI Foncier Cœur de France,
 Vu le rapport du Président du Conseil d'administration,

Vu les articles L324-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

Vu l'article L1211-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les articles L1311-9 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France et notamment l'article II. 4.3,

Vu la délibération du Conseil municipal de SAINT-FIRMIN-DES-BOIS en date du 2 février 2023 sollicitant l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France et approuvant les modalités du portage foncier envisagé,

Vu l'avis favorable émis sur l'opération par la Communauté de Communes de Cléry Betz Ouanne par délibération de son Conseil en date du 15 décembre 2022,

Vu l'avis domanial sur la valeur vénale des biens en date du 17 juin 2022,

Vu le dossier de demande d'intervention et notamment l'enveloppe financière prévisionnelle dédiée aux acquisitions foncières,

DELIBERE

=====

Article 1 : le rapport et ses annexes sont adoptés.

Article 2 : il est décidé d'approuver le projet de la commune de SAINT-FIRMIN-DES-BOIS consistant à aménager une maison d'assistantes maternelles et de l'habitat inclusif, sur l'axe d'intervention « habitat », projet référencé n°HAB 10/02/2023-04.

Article 3 : il est décidé d'accepter le mandat donné par la commune de SAINT-FIRMIN-DES-BOIS à l'EPFLI Foncier Cœur de France pour acquérir et porter les biens immobiliers situés sur le territoire de la commune de SAINT-FIRMIN-DES-BOIS, 1 rue des Bourdinières, pour une contenance totale de 5 090m² et ainsi cadastrés :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
ZN	5	1 rue des Bourdinières	5 090m ²

Article 4 : il est décidé d'accepter l'extension du mandat donné par la commune de SAINT-FIRMIN-DES-BOIS à l'EPFLI Foncier Cœur de France à toutes autres parcelles qui pourraient s'avérer utiles à ce projet, après accord écrit du Maire, à qui le Conseil municipal a donné délégation expresse pour ce faire.

Article 5 : la directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de France est habilitée à fixer le prix, les modalités et conditions de l'acquisition des biens immobiliers sus-désignés par décision jusqu'à concurrence de l'avis domanial ci-dessus visé ou au prix de marché déterminé après accord écrit du Maire, dûment habilité à cet effet.

Article 6 : la directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de France est autorisée à signer tous documents et avant-contrats dans ce cadre ainsi que le ou les actes authentiques qui constateront l'acquisition des biens sus-désignés.

Article 7 : il est décidé d'approuver les modalités du portage foncier pour une durée de 15 ans selon remboursement par annuités constantes avec la commune de SAINT-FIRMIN-DES-BOIS et d'autoriser la directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de France à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,



Ariel LÉVY

Président de l'EPFLI Foncier Cœur
de France

Publication sur le site internet www.fonciercoeurdefrance.fr le 15/02/2023